

CHAPITRE 4

SILLERY ET LE SYSTÈME POLITIQUE DU CANADA



Cataraqui – résidence d'été vice-royale (1860-1862)
(Fonds Rhodes Tudor-Hart, Département des livres rares et collections spéciales,
Bibliothèque de l'Université McGill)

LA LOCALISATION DE SILLERY À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DE LA VILLE DE QUÉBEC ET LE CHARME DE SON site ont exercé un attrait particulier chez plusieurs hauts fonctionnaires britanniques et canadiens après la Conquête. Sous le régime français, des dignitaires avaient déjà acquis des terres à Sillery, notamment le gouverneur Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay. Ces personnages nous placent en rapport direct et constant avec toutes les périodes de l'évolution politique canadienne, depuis le début de la colonie jusqu'à la Confédération.

Rejoignons l'Histoire en 1627, au moment où le cardinal Armand Jean du Plessis, duc de Richelieu, confie à la Compagnie des Cent Associés le mandat de transplanter le régime seigneurial en Nouvelle-France.

LE RÉGIME SEIGNEURIAL EN NOUVELLE-FRANCE

Institution issue de la féodalité médiévale, le régime seigneurial constituait le niveau fondamental de l'organisation sociale et politique de la France à l'époque de Louis XIII. La société dite d'ordres reposait essentiellement sur des privilèges acquis à la naissance : le roi y régnait au-dessus du clergé et de la noblesse alors que le reste de la population qui formait le « tiers-état » était pratiquement sans voix et sans droit¹. En Nouvelle-France, le régime seigneurial allait devoir s'assouplir pour satisfaire les colons qui aspiraient à une existence plus libre que celle qu'ils avaient quittée. C'est ainsi qu'ils obtiendront le droit du port d'arme et de chasse.

La couronne française transpose le régime seigneurial dans la colonie naissante alors simple poste de traite de moins de 100 personnes. À cette fin, elle cède un immense territoire aux frontières encore floues à la Compagnie des Cent Associés et lui confère le monopole de la traite des fourrures comme source de financement de la colonisation.

Le Saint-Laurent impose sa morphologie : les seigneuries sont découpées en rectangles perpendiculaires au fleuve, mesurant en moyenne 4 km de front par 12 km de profondeur. Elles sont ensuite divisées en lots de 175 m par 1750 m et confiées à des colons (censitaires) pour leur mise en valeur. Lorsqu'un seigneur obtient une concession, il doit se rendre au château Saint-Louis pour prêter l'acte de foi et hommage au gouverneur. À l'occasion d'une cérémonie qui se déroule selon les rites de la féodalité, il se découvre, retire ses armes, s'agenouille et jure fidélité.

Le seigneur a comme première responsabilité de voir à la colonisation des terres que lui cède la Compagnie des Cent Associés. En retour, il oc-



Emblème de Louis XIII avec trois fleurs de lys
(*Minerva Britannia, Henry Peacham, 1612, collection privée*)



Moulin à farine du Portage, 1816
Ce moulin s'élève près de la rivière du Chêne dans la seigneurie qui avait été attribuée à René-Louis Chartier de Lotbinière en 1672.

cupe une situation de prestige dotée de nombreux privilèges. Il bénéficie des rentes d'un fief qu'il a reçu gratuitement, du droit de lods et ventes (taxe de vente qui correspond au 12^e de la valeur d'une propriété), du droit de retrait (rachat au prix demandé d'un fief vendu à rabais), du droit de mouture (le 14^e minot du grain moulu au moulin banal), du droit de pêche (le 11^e poisson pêché dans la seigneurie) et d'une redevance sur l'utilisation du terrain de la commune. Le seigneur peut en outre s'approvisionner en bois sur les lots de ses censitaires et exiger d'eux trois ou quatre jours de corvée par année.

Outre ces bénéfices matériels, le seigneur dispose d'avantages honorifiques: banc à l'église et inhumation sous ce banc, prières pour lui et sa famille au prône du dimanche, préséance à l'occasion des cérémonies religieuses et civiles, hommage lors de la plantation annuelle de l'arbre de mai devant son manoir.

En contrepartie, le seigneur doit s'acquitter de certaines obligations envers l'État et envers ses censitaires. Au gouverneur, il doit présenter périodiquement un aveu et dénombrement*, remettre le bois de chêne et le minerai que pourrait contenir le sous-sol et payer le droit du quint (taxe égale au cinquième de sa valeur) s'il vend sa seigneurie. Vis-à-vis des paysans, il doit tenir lieu et feu dans sa seigneurie, c'est-à-dire avoir un manoir habité par lui ou par un représentant, construire et entretenir un moulin à farine. Le seigneur doit aussi participer aux corvées d'entretien des routes et contribuer aux cotisations de l'Église, à l'instar de son vassal².

Les seigneuries encadrent la vie sociale de la paysannerie, on retrouve habituellement en son centre l'église, le presbytère, le manoir seigneurial et le moulin banal. À la fin du régime français, des seigneuries s'échelonnaient de la Malbaie à la presqu'île de Vaudreuil-Soulanges, sur la rive nord du Saint-Laurent; de Pointe-au-Père à Beauharnois, sur la rive sud**. Quelques-uns de ces bâtiments constituent encore aujourd'hui un magnifique patrimoine dans les villages du Québec.

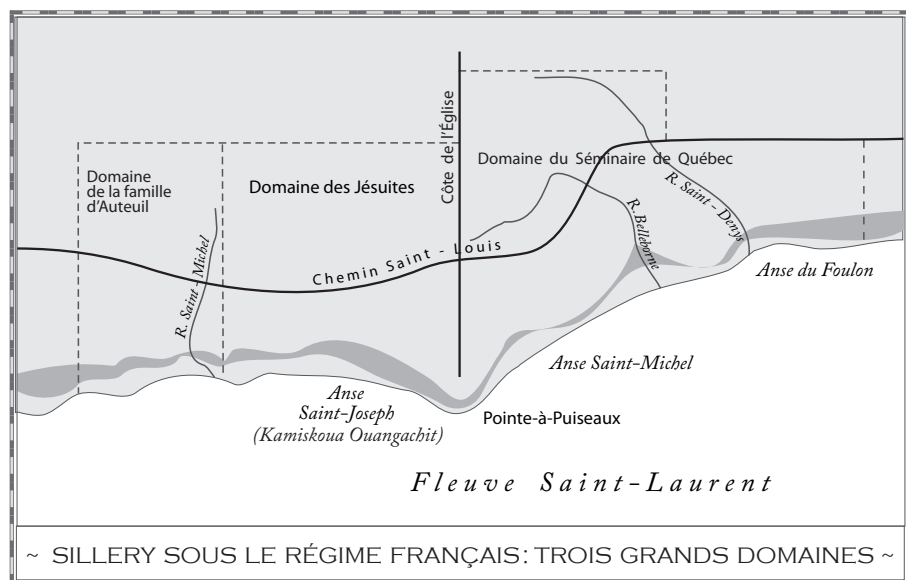
LE RÉGIME SEIGNEURIAL À SILLERY

L'implantation du régime seigneurial prend forme à Sillery en 1637 avec le partage d'un territoire correspondant à celui de la ville avant sa fusion à Québec en janvier 2002. Comme l'indique la carte schématique intitulée *Sillery sous le régime français: trois grands domaines*, son espace s'étendait à peu près également de chaque côté de l'axe de la Pointe-à-Puiseaux (côte de l'Église).

Les fiefs initialement concédés par la Compagnie des Cent Associés et transmis par héritage ou par acte de vente avaient fait en sorte qu'à la fin du régime français, le territoire de Sillery ne formait que trois entités: à l'est de la Pointe-à-Puiseaux s'étendait le domaine du Séminaire de Québec; à

* Relevé préparé par le seigneur à l'intention de son suzerain pour indiquer l'étendue de son domaine et son développement, le recensement de ses habitants et de leurs possessions, le nombre de bâtiments...

** Les Britanniques maintiendront le régime seigneurial après la Conquête. L'industrialisation du 19^e siècle le rendra cependant désuet. Il est aboli le 18 décembre 1854, après plus de 225 ans d'existence.



l'ouest, le domaine de la famille d'Auteuil et le domaine des Jésuites. Il est intéressant de suivre l'enchaînement des transactions d'où sont issues ces vastes propriétés.

Le domaine du Séminaire de Québec

Ce domaine comprenait la châtellenie de Coulonge, le fief Saint-Michel, la terre de Saint-Denys et le domaine Samos.

La châtellenie de Coulonge – ancienne propriété du gouverneur Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay – était composée des terres de Nicolas Gaudry de Bourbonnière, de Jean Nicollet de Belleborne et de La Noraye. Le gouverneur les avait acquises successivement en 1649, en 1653 et en 1656. La Compagnie des Cent Associés érigea l'ensemble des terres en châtellenie* le 9 avril 1657 pour remercier le gouverneur de ses loyaux services. Louis d'Ailleboust de Coulonge avait été gouverneur de Ville-Marie de 1645 à 1647, puis gouverneur de la Nouvelle-France de 1648 à 1651 et de 1657 à 1658. D'Ailleboust meurt à Ville-Marie en 1660, ne laissant aucun descendant.

** Une châtellenie constituait un fief dit de dignité et était habituellement concédée à une personne de la noblesse. Il n'en existait qu'une seule en Nouvelle-France, soit celle de Coulonge.*

Après le décès de son mari, Marie Barbe de Boulogne établit résidence chez les Hospitalières augustines de Québec; en 1676, elle leur lègue la châtellenie. Deux ans plus tard, les religieuses vendent la propriété au Séminaire de Québec. Le contrat de vente spécifie que la châtellenie s'étendait sur 260 arpents «dont partie en labour et le reste en ferdoches et bois debout³.»

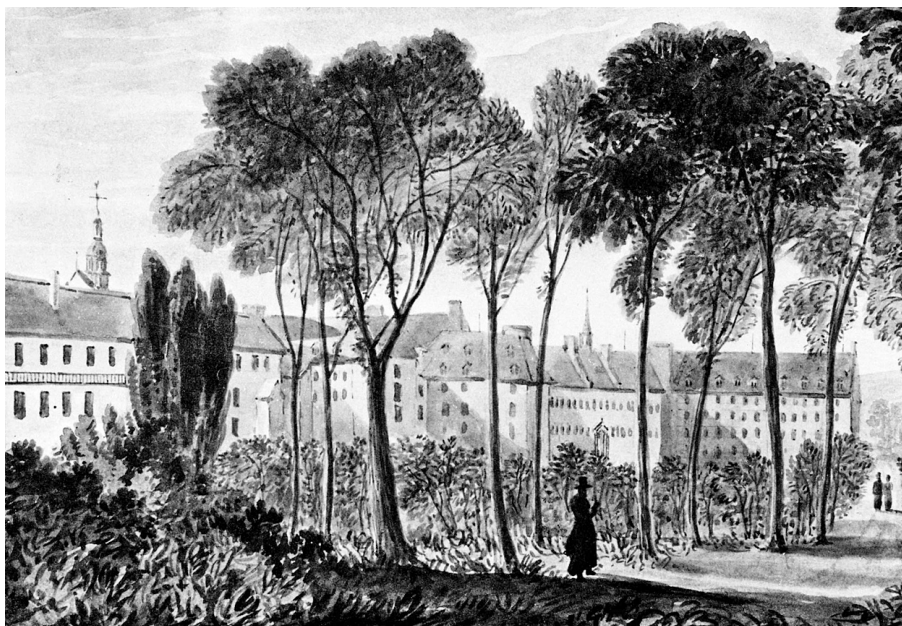
L'origine du fief Saint-Michel remonte au 15 janvier 1637, lorsque la Compagnie des Cent Associés accorde une terre de 100 arpents (environ 40 hectares) à Pierre de Puiseaux. Conquis par les écrits du père Paul Le Jeune, de Puiseaux avait accompagné Samuel de Champlain à Québec à l'âge de 70 ans. Il se construit une maison de pierre, une chapelle et des

dépendances sur le rivage du Saint-Laurent à proximité du cap qui sera nommé Pointe-à-Puisseaux. Malade, le seigneur retourne en France où il décède en 1647.

Le fief Saint-Michel échoit alors à Noël Juchereau des Châtelets, membre de la Compagnie des Cent Associés. Il le laisse en héritage à sa nièce Geneviève Juchereau de Maure qui le concédera à Charles Le Gardeur de Tilly par contrat de mariage, le 1^{er} octobre 1648. Les Le Gardeur de Tilly se construisent une maison sur le plateau et vivent à Sillery pendant quelques années. Ils donnent ensuite leur terre en fermage – comme l'indiquent des baux de 1660 et 1668 – puis la cèdent à l'évêque de Québec en 1678.

M^{gr} François de Laval avait fondé le Grand Séminaire de Québec en 1663 pour former des prêtres et le Petit Séminaire pour éduquer les jeunes garçons. Il poursuivra la vocation agricole du fief afin de fournir subsistance à ses pensionnaires. La ferme Saint-Michel est délaissée à partir de 1705 lorsque le supérieur du Séminaire, Louis Ango de Maizerets, achète La Canardière à l'est de la ville. Elle sera abandonnée après la Conquête, en raison des dommages causés à ses bâtiments qui avaient servi de batterie.

Le Séminaire de Québec achète la terre de Saint-Denys en 1700. Une première partie de celle-ci avait été octroyée à Noël Juchereau des Châtelets en 1637 et une seconde à son frère Jean Juchereau de Maure en 1647. Au décès de Noël en 1648, Jean en était devenu l'unique propriétaire et avait fait construire une maison, une grange, une étable et un moulin à farine. Quelques années plus tard, il s'en était allé vivre à Beauport chez son fils Nicolas. La terre de Saint-Denys était alors passée aux mains de Pierre Le Gardeur, petit-fils de Jean Juchereau de Maure, à Charles Aubert de La Chesnaye, négociant en fourrure, seigneur et membre du Conseil souverain, puis au Séminaire de Québec.



Le Séminaire de Québec
(James Pattison Cockburn,
1830, Royal Ontario
Museum, 942.48.79)

LOUIS D'AILLEBOUST DE COULONGE ET MARIE BARBE DE
BOULOGNE ONT-ILS VÉCU DANS LEUR CHÂTELLENIE DE
COULONGE ?

James McPherson Le Moine⁴ indique dans ses écrits que le gouverneur avait fait bâtir, en 1651, une habitation de pierre sur la terre dite Coulonge la Magdelaine à l'est du fief Saint-Michel.

Louis d'Ailleboust et Marie Barbe ont-ils vécu à Sillery? Cela semble peu probable, car selon les documents d'archives la châteltenie aurait été donnée en fermage pour l'exploitation agricole ou forestière. C'est du moins ce que suggèrent les baux successifs signés pour des durées de trois ans. Qui plus est, la résidence ne possédait ni jardin ni parc, un fait plutôt inhabituel pour des gens fortunés. Le bail de 1655 n'indique que la présence d'un logis (sic) de pierre, d'une grange, d'une étable et d'un terrain défriché de 50 arpents.

En 1664, Marie Barbe concède au médecin-herboriste, Anicet Gomin, une terre de 50 arpents dans la partie nord-ouest de la châteltenie. S'agissait-il de Coulonge la Magdelaine? Les documents d'archives n'en font nullement mention.

Quoi qu'il en soit, il existait en 1882 – approximativement en ce même endroit – un bâtiment appelé Coulonge Cottage avec des dépendances. Était-ce la maison de pierre construite en 1651⁵ par d'Ailleboust de Coulonge ou plutôt un autre bâtiment érigé à l'époque du commerce du bois et que son propriétaire aurait ainsi nommé pour rappeler la mémoire du gouverneur de la Nouvelle-France? Nul ne le sait!

En 1710, le père Hubert construit un foulon (moulin à fouler l'étoffe pour produire du feutre) au pied du ruisseau Saint-Denys, près de l'actuelle côte Gilmour. Le moulin est abandonné au décès du père en 1734, mais sa présence subsiste à ce jour par le vocable «foulon», qui reste attaché à l'anse où se déversait jadis le ruisseau Saint-Denys et au chemin de grève.

L'acquisition de la terre de Samos par le Séminaire s'est effectuée d'une manière tout à fait fortuite. En 1734, M^{gr} Pierre Herman Dosquet de Samos, alors évêque de Québec, avait acheté de Nicolas de La Nouiller cette terre située à l'ouest du ruisseau Belleborne. Il avait érigé un manoir, aménagé un jardin et nommé le domaine «Samos» pour rappeler sa consécration, en 1725, comme évêque titulaire de Samos (Grèce) par le pape Bénédicte XIII. Une mauvaise santé et peut-être même certaines difficultés avec le clergé canadien avaient conduit au retour de M^{gr} Dosquet à Rome⁶.

En raison d'un départ précipité, M^{gr} Dosquet avait négligé de payer Nicolas de la Nouiller ainsi que les rentes seigneuriales. C'est après avoir acquitté les dettes de l'évêque en 1744, que le Séminaire de Québec entre en possession du domaine Samos.

Ancien bâtiment du Séminaire de Québec dans le domaine Maizerets
Le grand nombre de canards qui habitaient dans les marais de la propriété au 17^e siècle lui avait valu l'appellation «La Canardière».



Le domaine de la famille d'Auteuil

L'histoire de ce domaine débute en 1649 lorsque Anne Gasnier, veuve de Jean Clément Vaux, seigneur de Monceaux, achète la terre et l'hôpital des Hospitalières augustines.

Anne Gasnier – amie de Marie Barbe de Boulogne et de Louis d'Ailleboust de Coulonge – avait émigré en Nouvelle-France en 1643 avec sa fille Claire-Françoise et son mari Denis-Joseph Ruette d'Auteuil. Le 21 août 1655, Anne se marie avec Jean Bourdon, dont l'épouse Jacqueline Potel était décédée l'année précédente alors qu'elle était enceinte d'un neuvième enfant. Elle accepte de s'unir «fraternellement» à Jean Bourbon pour prendre charge de sa famille. En 1668, Marie Guyart, amie intime d'Anne Gasnier, écrit : «La condition qu'elle avait mise à ce mariage, à savoir qu'ils vivraient ensemble comme frère et sœur, a été exactement observée... elle a élevé tous les enfants de M. Bourdon avec une débonnairété (une douce bonté) sans pareille et les a mis où ils sont à présent⁷.»

À la suite de son mariage, Anne Gasnier cède Monceaux à sa fille et à son gendre. Procureur général de la colonie, ce dernier légua la propriété à son fils François-Magdeleine-Fortuné, également procureur général. Celui-ci la transmit à son propre fils Charles-François. Les héritiers d'Anne Gasnier n'auront cependant pas vécu à Sillery, préférant habiter Québec en raison de leurs fonctions dans le gouvernement. Monceaux est laissé à l'abandon. *L'Aveu et dénombrement* de 1737 mentionne que la propriété ne possédait «que de mauvais bâtiments hors de service».

LE RÈGLEMENT DE LA SUCCESSION DES BIENS DES JÉSUITES

Fondée en 1540, la Société de Jésus compte 15 000 membres 100 ans plus tard. Son pouvoir économique et politique toujours croissant inquiète les princes européens qui voient leur autorité mise en péril. Le Portugal bannit les Jésuites du pays en 1759, la France le fera à trois reprises – en 1762, 1880 et en 1901 – et l'Espagne les expulsera du Paraguay en 1767. Qui plus est, le pape Clément XIV supprimera la Société le 21 juillet 1773 par le bref *Dominus ac Redemptor*. Quelque 23 000 pères enseignaient alors dans 800 collèges.

Au Canada, le conquérant britannique tolère la présence des Jésuites à condition qu'ils n'effectuent aucun recrutement, les condamnant ainsi à disparaître avec le décès du dernier des leurs.

Leurs biens font l'envie du général Jeffery Amherst, héros de la guerre de Sept Ans. Celui-ci s'était emparé de Louisbourg – une victoire qui lui avait valu l'honneur d'être nommé commandant des armées pour l'Amérique du Nord

– puis avait adroitement

élaboré le plan de la prise de Québec. Fort de ses succès, Jeffery Amherst demandera qu'on lui accorde une concession à même les seigneuries des Jésuites. En 1770, un décret gouvernemental ordonne la préparation des titres de propriété. Mais ceux-ci n'ayant pas encore été émis en 1787 – vraisemblablement à cause de la description imprécise des biens convoités – lord Amherst réitère sa demande.

Averti qu'un transfert imminent des biens des Jésuites allait être effectué au profit de lord Amherst, l'homme politique Jean-Antoine Panet adresse au gouverneur Dorchester une pétition signée par des Canadiens et des Britanniques. On y souligne notamment que les biens appartiennent aux Canadiens – les Jésuites n'en ayant été que les fidéicommissaires – et qu'ils devraient être utilisés à des fins éducatives.

En 1789, lord Dorchester confie la question à une Commission présidée par Jean-Antoine Panet. Aucune solution n'ayant encore été avancée en 1800 au moment du décès de Jean-Joseph Casot – dernier Jésuite à Québec – les biens échoient à la Couronne. Les Jésuites reviennent au Canada en mai 1842 et réclament leurs biens par l'entremise du père Jean-Pierre Chazelle. Le règlement de la succession sera long, car plusieurs instances en revendiquent une partie.

En 1887, l'honorable Honoré Mercier entreprend des négociations avec le Saint-Siège. Deux ans plus tard, ce dernier fait connaître le partage dans un bref pontifical : les Jésuites recevront 160 000\$ et la propriété de la commune de Laprairie; l'épiscopat québécois, 100 000\$, l'Université Laval, 100 000\$ et sa succursale à Montréal, 40 000\$⁸. Une partie de la succession se retrouvait ainsi consacrée à l'éducation, comme l'avait souhaité la commission Panet un siècle plus tôt.



Vue de l'intérieur de l'église des Jésuites
(Richard Short, 1761, collection privée)

Le domaine des Jésuites

Ce domaine occupait la partie sud de la seigneurie de Sillery, depuis l'actuel boulevard Laurier (ancienne route Saint-Ignace) jusqu'au fleuve. Il était constitué du fief accordé au supérieur des Jésuites par Noël Brulart de Sillery et de la concession octroyée aux Hurons par Charles Huault de Montmagny. En 1651, le gouverneur Louis d'Ailleboust de Coulonge avait érigé la concession des Hurons en seigneurie. L'acte légal désignait les Hurons «seigneurs de Sillery» et les Jésuites «pères, tuteurs et administrateurs du bien des sauvages néophytes».

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, les Hurons s'étaient définitivement fixés à la Jeune-Lorette à la fin du 17^e siècle. Les Jésuites qui les avaient accompagnés dans leurs pérégrinations depuis leur départ de Sillery invoqueront en 1699 une clause de l'acte de 1651 pour revendiquer la seigneurie.

Le gouverneur Hector de Callières acquiescera à leur demande en raison :

[...] des dépenses excessives faites pour soutenir la mission de ces Sauvages et pour travailler solidement à leur salut et particulièrement à l'égard de ceux qui s'y étaient établis au lieu de Sillery pour lesquels depuis qu'ils en sont sortis, ils ont acheté à leurs propres frais d'autres terres et d'autres lieux de ce pays afin de les établir⁹.

LE SEIGNEUR DE LA CHÂTELLENIE DE COULONGE

Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay est certes le personnage lié à l'histoire de Sillery dont la mémoire se perpétue aujourd'hui avec le plus de ferveur. Le 7 mars 1950, l'Assemblée législative du Québec nommait en effet «Bois-de-Coulonge» le domaine Spencer Wood qui, depuis près de 200 ans, avait servi de résidence à des commerçants britanniques, à des hauts fonctionnaires, aux gouverneurs du Canada et aux lieutenants-gouverneurs du Québec. Cet hommage au seigneur de la châtellenie de Coulonge incite à brièvement présenter le personnage et à évoquer son séjour au château Saint-Louis.

Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay voit le jour en Champagne en 1612. À l'âge de 26 ans, il épouse Marie-Barbe de Boulogne qui habitait la même province. Louis s'intéresse à la Nouvelle-France lorsque Paul Chomedey de Maisonneuve et Jeanne Mance – originaires de Champagne comme lui – annoncent leur intention de fonder une colonie dans l'île de Montréal. Au printemps 1643, Louis d'Ailleboust s'embarque à La Rochelle sur l'un des trois vaisseaux en partance pour le Canada avec son épouse Marie-Barbe et sa soeur Philippine-Gertrude, quelques colons et des militaires qui avaient pour mission de protéger la colonie.



Conseil souverain de la Nouvelle-France
Le tableau représente la première réunion du Conseil souverain tenue le 18 septembre 1663 au château Saint-Louis. Le gouverneur Saffray de Mézy occupe le fauteuil du président; M^{re} François de Laval est assis à sa droite.
(Charles Huot, 1930, collection Assemblée nationale)

Après une longue et périlleuse traversée, le groupe arrive à destination en septembre. Maisonneuve se réjouit de la venue de cet ingénieur dont on lui a vanté les compétences dans l'exercice de la vie militaire. Louis d'Ailleboust s'emploiera rapidement à élever des fortifications solides autour de l'Abitation de Ville-Marie pour remplacer la palissade de 1642. Jeanne Mance est pour sa part heureuse de rencontrer des jeunes femmes qui sauront l'assister auprès des malades de l'Hôtel-Dieu qu'elle venait de fonder.

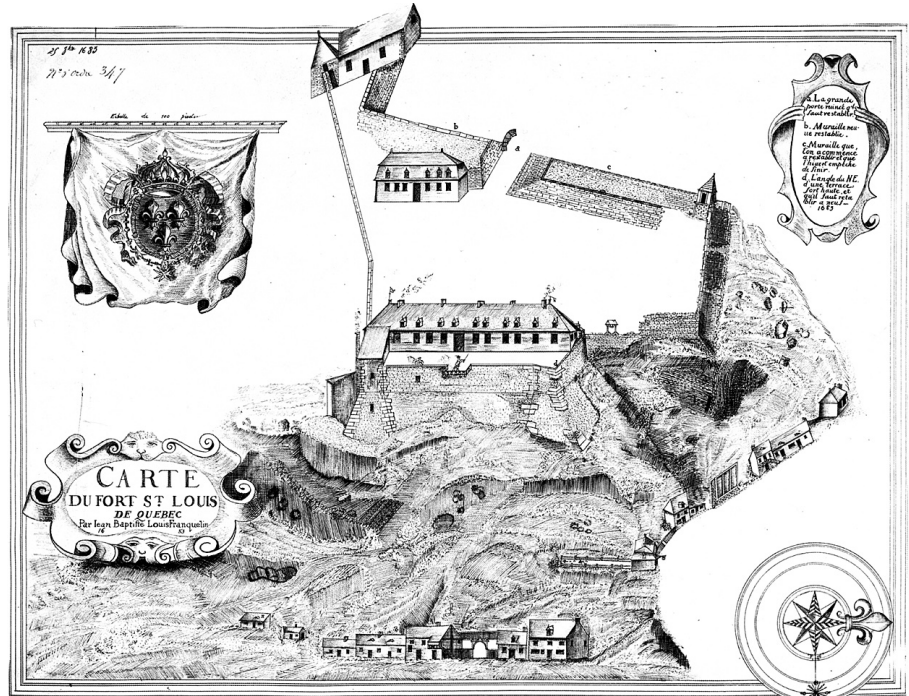
Pendant que Maisonneuve effectue un séjour à Paris (1645 à 1647), Louis d'Ailleboust assume l'administration de Ville-Marie. Le 2 mars 1648, Louis XIV le nomme gouverneur de la Nouvelle-France pour remplacer Charles Huault de Montmagny. Louis d'Ailleboust s'installe au château Saint-Louis. Ce bâtiment de pierre agrémenté d'un jardin à la française avait été construit par son prédécesseur pour remplacer la modeste maison de bois érigée par Samuel de Champlain en 1620.

Le château Saint-Louis se retrouve au cœur de l'activité politique, économique et sociale de la colonie, car c'est là que le Conseil du roi se réunit pour discuter des lois locales, du commerce, des questions de paix et de guerre et des jugements tant au civil qu'au criminel.

En 1689, lorsque le comte de Frontenac revient à Québec pour un second mandat, Louis XIV est à l'apogée de son règne. Afin de vivre en un lieu digne du Roi-Soleil, il fait raser le château Saint-Louis et le remplace par un autre bâtiment. En 1749, le naturaliste Pehr Kalm* – patronné par la France dont l'intérêt pour la botanique était très vif – visite le gouverneur de La Galissonnière. Il offre cette description du nouveau château :

Le Palais (château Saint-Louis) est situé sur la face sud – la plus abrupte – de la montagne, juste au-dessus de la Basse-Ville. Ce n'est pas à proprement parler un palais, mais plutôt un imposant bâtiment de pierre, à deux étages, qui s'étend du nord au sud. Devant sa façade ouest se retrouve une cour entourée d'un mur et de maisons. À l'est, du côté de la rivière, une galerie d'une largeur d'environ 2 brasses (un peu

* Pehr Kalm avait été mandaté par le professeur Karl Von Linné et l'Académie royale des sciences de Suède pour voyager dans les colonies anglaises d'Amérique et en Nouvelle-France, afin de collectionner des graines et des plantes utiles à l'agriculture et à l'industrie. Pendant son séjour (1748-1751), il herborisera, de juillet à octobre 1749, le long de la vallée du Saint-Laurent avec le médecin du roi Jean-François Gaultier.



Carte du fort Saint Louis
(Jean-Baptiste-Louis
Franquelin, 1683,
Bibliothèque et Archives
Canada, C-022277)

moins de 4 mètres, N.D.T.) pavée de dalles lisses et bordée d'une rambarde de fer longe tout le bâtiment; d'ici la vue sur la ville et le fleuve est pleine de charme. Il est bien agréable de s'y promener après le dîner, et ceux qui se présentent pour rencontrer le gouverneur général attendent là. Le palais constitue la résidence du gouverneur et plusieurs soldats y montent la garde, à la fois devant la grand porte et dans la cour. À l'arrivée ou au départ du gouverneur – ou de l'évêque – ces soldats doivent présenter armes et battre le tambour. Le gouverneur dispose de sa propre chapelle, où il peut prier; cependant il va souvent à la messe à l'église des Récollets, qui se trouve à proximité¹⁰. (Traduction de l'auteure)

Après avoir servi de résidence aux gouverneurs de la Nouvelle-France pendant près de 140 ans, le château Saint-Louis devient celle des gouverneurs britanniques après la prise de Québec.

Évoquée dans les pages précédentes, la présence de Sillery dans le système politique de la Nouvelle-France se manifesta notamment grâce au gouverneur Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay, aux magistrats Denis-Joseph et François-Magdeleine-Fortuné Ruettes d'Auteuil et aux membres du Conseil souverain, tels que Charles Le Gardeur de Tilly et Charles Aubert de La Chesnaye. Elle se maintiendra vigoureusement après la Conquête.

Ce sont des personnages comme James Murray, Adam Thomas Mabane, Jean-Antoine Panet, Robert Shore Milnes Bouchette, Louis-Hippolyte La Fontaine, sir George-Étienne Cartier, sir James Craig, sir James Bruce,

comte d'Elgin, sir Edmund Walker Head, et sir Charles Stanley Monck - chacun disposant d'une attache particulière avec Sillery - qui nous permettront de mettre en lumière les grandes institutions et faits politiques qui ont marqué l'histoire canadienne de 1763 à 1867. Cette attache sera territoriale pour Murray et Panet, résidentielle pour Mabane, familiale pour Bouchette et Cartier, affective pour les sillerois avec La Fontaine, vice-royale pour les gouverneurs Craig, Elgin, Head et Monck.

Nous signalerons ensuite les liens d'appartenance entre Sillery et cinq des lieutenants-gouverneurs qui ont vécu au domaine Spencer Wood.

JAMES MURRAY, GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Dans sa proclamation du 7 octobre 1763, George III substitue un gouvernement civil au régime militaire qui avait été mis sur pied au lendemain de la Conquête. Le commandant militaire de la ville, le général James Murray, est alors désigné gouverneur de la «Province of Quebec». Cette nouvelle entité administrative couvrait *grosso modo* la péninsule de Gaspé et le bassin du Saint-Laurent, depuis l'île d'Anticosti jusqu'à la rivière des Outaouais.

Pour bien comprendre la suite des événements, rappelons que la Grande-Bretagne avait reçu la Nouvelle-France ainsi que d'autres colonies françaises dans les Indes et en Afrique lors du traité de Paris. Les Britanniques avaient déjà entrepris leur première révolution industrielle*, et les richesses naturelles des colonies leur apparaîtront gage de prospérité. Comme le capitalisme commercial était déjà bien implanté en Grande-Bretagne, de nombreux marchands étaient prêts à tenter leur chance dans la province de Québec.

Aussitôt arrivés, ils exigent la création d'une Assemblée législative élue. Ils savent fort bien que les Canadiens en seront exclus parce qu'ils refuseront de prêter le «serment du test**» avant de poser leur candidature.

Attentif aux doléances des Canadiens face à l'intransigeance et à la cupidité des marchands britanniques, James Murray ne crée pas une Assemblée législative mais instaure plutôt le Conseil de Québec. Ce type de gouvernement réunissait les pouvoirs législatif et exécutif et n'obligeait pas ses membres¹¹ à prêter le serment du test.

Outragés, les marchands dénoncent la conduite trop indulgente du gouverneur. Rappelé à Londres, Murray déclare pour sa défense :

Jusqu'ici il n'a pas été facile de satisfaire une armée conquérante, un peuple conquis et une bande de commerçants qui se sont installés dans un pays où il n'y a pas d'argent et qui se croient de classe et de fortune supérieurs aux soldats et aux Canadiens¹².

Le premier gouverneur de Québec est remplacé par Guy Carleton (futur lord Dorchester) qui adopte, lui aussi, une attitude pro-canadienne.

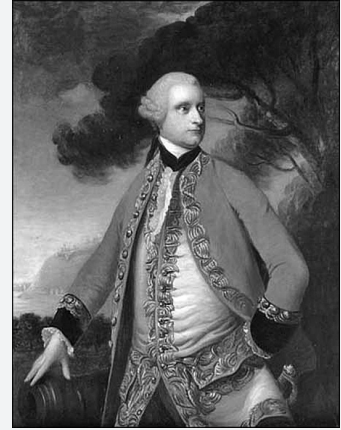
** La première révolution industrielle (1712-1830) fut celle du textile et de la vapeur. Elle se prolongea de 1830 à 1875, notamment avec le service transatlantique des navires à vapeur et le forage d'un premier puits commercial de pétrole en Pennsylvanie. La seconde révolution industrielle (1875-1905) fut celle de l'électricité et des produits chimiques.*

*** Ce serment de fidélité au roi d'Angleterre découlait d'une loi promulguée en 1673 par Charles II, visant à écarter de la fonction publique tout chrétien fidèle au pape. En riposte, Louis XIV révoqua l'Édit de Nantes en 1685.*

JAMES MURRAY, PROPRIÉTAIRE DE LA TERRE DE SAINT-DENYS

Le premier gouverneur de la province de Québec est lié à Sillery en tant que propriétaire de la terre de Saint-Denys, de 1762 à son décès en 1801. À l'instar du gouverneur Louis d'Ailleboust de Coulonge, James Murray n'aura pas lui non plus vécu à Sillery et aura offert sa terre en ferme. Le colonel Henry Caldwell* qui en avait été locataire pendant 30 ans l'acquiert enfin au décès du général.

*Selon la croyance populaire, Henry Caldwell aurait servi de modèle pour le personnage du colonel Ed Rivers dans le roman *The History of Emily Montague* de l'auteure Frances Moore Brooke.



James Murray (Artiste inconnu, 1770, Bibliothèque et Archives Canada, C-022834)

ADAM THOMAS MABANE ET L'ACTE DE QUÉBEC DE 1774

Les marchands britanniques qui s'établissent dans la province de Québec possèdent l'expérience des structures parlementaires et du système des partis. Ceux qui favorisent une politique coloniale radicale se retrouvent dans le British Party pendant que les autres - plutôt sympathiques à la cause des Canadiens - rejoignent le French Party. Le juge Adam Thomas Mabane - propriétaire du domaine Woodfield à Sillery - travaillera en collaboration avec le gouverneur Guy Carleton à l'élaboration de lois permettant d'encadrer un *modus vivendi* entre les deux partis. C'est à la suite de leurs recommandations que le Parlement britannique promulguera l'Acte de Québec.

Un système juridique basé sur le droit civil français et le droit pénal anglais est alors mis sur pied, l'usage du français et le libre exercice de la religion catholique sont permis, le régime seigneurial est maintenu et le serment du test est aboli*. Et parce qu'il souhaitait également plaire aux marchands qui étaient en concurrence avec ceux des Treize colonies¹³ dans le commerce des fourrures, le Parlement britannique recule les frontières de la province jusqu'à la rivière Ohio qui se déverse dans le Mississippi.

Le clergé et les seigneurs canadiens accueillent favorablement l'Acte de Québec. Pour leur part, les marchands britanniques sont d'abord irrités par les concessions accordées aux Canadiens, puis reconnaissent les avantages commerciaux que leur offrent les nouvelles frontières. L'Acte de Québec exaspère cependant les habitants des Treize colonies qui le qualifient de «loi intolérable» au même titre que les autres législations déjà émises par la Grande-Bretagne sur le sucre, le thé, les timbres. Ils exigent sa révocation.

* Les Canadiens catholiques se retrouvent ainsi à bénéficier de droits civiques que les Britanniques catholiques n'obtiendront qu'en 1828.

LES DÉBUTS DE LA LONGUE HISTOIRE D'AMOUR D'UN COUPLE PRINCIER
À MONTMORENCY HOUSE...



Crique de Montmorency, près de Québec
(William H. Bartlett, *Canada Pittoresque*, 1843,
Bibliothèque des Archives nationales du Québec)

L'élégante demeure estivale construite en surplomb de la chute Montmorency par le gouverneur Frederick Haldimand (1778-1786) accueille Édouard de Kent et Alphonsina de Mongenet de Fortison, baronne de Saint-Laurent, de 1791 à 1794.

Quatrième fils du roi George III, futur duc de Kent, le prince Édouard arrive à Québec le 11 août 1791 en tant que commandant du 7^e Régiment Royal Fusillers. Il est accompagné de la baronne de Saint-Laurent. Les amoureux sont âgés de 24 ans et vivent maritalement depuis une année. Les Britanniques acceptent leur liaison avec flegme, les irrégularités ayant toujours fait partie de l'histoire des dynasties royales. Française, jolie et courtoise, la baronne charme les Canadiens. Lorsqu'ils adressent une lettre au prince, ils nomment la baronne «sa digne et aimable compagne». Le couple princier se lie d'amitié avec Catherine et Louis d'Arumbery de Salaberry, aristocratique famille canadienne qui vit à Beauport. Édouard et Alphonsina seront parrain et marraine de leur plus jeune fils, né en 1792 et baptisé Édouard-Alphonse. Celui-ci sera envoyé en Angleterre dans une école militaire; il visite le duc et la baronne pendant ses vacances. En 1812, il participe à la bataille de Badajoz (Espagne) aux côtés du général Wellington. Les Britanniques sortent victorieux, mais avec près de 5000 morts dont 378 officiers. Édouard-Alphonse est de ceux-là.

Le prince Édouard donne du lustre à la vie culturelle de Québec en encourageant l'avocat Jonathan Sewell, violoniste talentueux, à diriger un orchestre d'amateurs. Sewell se procure les œuvres récentes des compositeurs européens et présente des soirées musicales aux mélomanes de la ville.

Édouard et Alphonsina vivront heureux pendant 27 ans. Mais la Couronne n'avait pas d'héritier et le sens du devoir amènera Édouard à rompre avec sa compagne. Le 29 mai 1818, il épouse Victoria de Saxe-Cobourg. Un an plus tard naît au palais Kensington l'enfant qui deviendra la reine Victoria.

Le duc de Kent décède l'année suivante à la suite d'un refroidissement contracté lors d'une journée pluvieuse et froide dans le Devonshire.

THE QUEBEC GAZETTE / LA GAZETTE DE QUÉBEC, PREMIER JOURNAL À QUÉBEC

«La fondation, dès l'année 1764, d'un premier journal canadien bilingue intitulé *The Quebec Gazette / La Gazette de Québec*, favorisa grandement l'apprentissage des *libertés anglaises*. [...] Les grands mouvements de contestation organisés par les Fils de la Liberté fournirent l'occasion de rapporter dans la presse canadienne leurs revendications pour la défense des droits et des pouvoirs constitutionnels des assemblées législatives coloniales», souligne Pierre Tousignant¹⁴. Aucun journal n'avait été publié sous le régime français en raison des autorités qui interdisaient l'existence d'imprimeries.

La Gazette de Québec voit le jour grâce aux imprimeurs anglais William Brown et Thomas Gilmore vivant à Philadelphie, qui s'établissent à Québec au lendemain de la Conquête. Le journal deviendra unilingue anglais à partir de 1842. Un autre périodique, *The Morning Chronicle*, apparaîtra quelques années plus tard. La concurrence ruineuse avec *The Quebec Gazette* conduit à leur fusion en 1874 sous l'appellation *The Morning Chronicle*. De celle-ci et de quelques autres fusions naîtra éventuellement le *Quebec Chronicle Telegraph*, le plus ancien journal canadien encore publié aujourd'hui.

JEAN-ANTOINE PANET ET L'ACTE CONSTITUTIONNEL DE 1791

Jean-Antoine Panet – autre personnage ayant détenu des titres de propriété à Sillery (domaine Monceaux) – occupe une place importante dans l'histoire canadienne en tant que chef de file d'un mouvement réformiste qui conduisit à la proclamation de l'Acte constitutionnel de 1791. La loi posait «les conditions de base du développement éventuel d'un régime parlementaire», précise le constitutionnaliste Henri Brun¹⁵.

L'homme politique avait adressé une requête au Parlement de Londres le 24 novembre 1784 pour exiger la création d'une Chambre d'assemblée élue. Le premier ministre William Pitt le Jeune – imprégné d'idées libérales à l'instar de son père, William Pitt, comte de Chatham – défendra éloquemment la requête, à laquelle s'opposaient les marchands et l'élite seigneuriale. Au printemps 1791, il soumet à l'approbation du Parlement le projet d'une constitution canadienne préparée par le secrétaire d'État William Grenville. L'Acte constitutionnel reçoit la sanction royale le 10 juin 1791. La constitution entre en vigueur le 26 décembre.

Un Parlement composé d'un Conseil législatif nommé par l'autorité coloniale et d'une Chambre d'assemblée* élue par le peuple est instauré dans chacune des provinces nouvellement créées, le Haut-Canada (aujourd'hui l'Ontario) et le Bas-Canada (aujourd'hui le Québec).

La première session du Parlement du Bas-Canada est ouverte par lord Dorchester (Guy Carleton) le 17 décembre 1792 dans la chapelle du palais épiscopal de Québec, qui avait été érigé un siècle plus tôt par M^{gr} de Saint-Vallier. Parce qu'il avait joué un rôle prépondérant au sein du mouvement réformiste et gagné l'estime de ses concitoyens, Jean-Antoine Panet est élu président de la Chambre d'assemblée.

* En 1968, le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand adopte la loi 90 qui abolit le Conseil législatif et qui renomme la Chambre d'assemblée (devenue Assemblée législative en 1867) «Assemblée nationale». Le gouvernement du Québec officialise ainsi le concept d'une nation canadienne française. Le 27 novembre 2006, le Parlement du Canada adopte une résolution selon laquelle les Québécois forment une nation au sein d'un Canada-Uni.

Lady Louise Anne Aylmer décrit ainsi l'ouverture d'une session parlementaire lorsque son époux, Matthew Whitworth Alymer, était gouverneur général (1831-1835) :

Lord Aylmer s'y rendit dans un carrosse à quatre chevaux, accompagné de ses secrétaires militaire et civil; deux aides de camp suivaient dans une barouche. Les dames étaient toutes assises avant l'arrivée du gouverneur; j'avais un siège près du trône et les dignitaires, tant civils que militaires, se tenaient debout de chaque côté. Quand le gouverneur quitta le château, il fut salué par une salve de canons et quand il entra dans la salle, les membres du Conseil législatif se levèrent des chaises où ils étaient assis de chaque côté de la pièce, jusqu'à la barre, derrière laquelle (quand ils sont appelés) les députés de la Chambre d'assemblée viennent se ranger (leur président en tête). Les dames sont placées derrière les membres du Conseil législatif; il y a de chaque côté du trône un portrait, grande nature, de Georges III et de Georges IV qui, avec le trône, forment le côté imposant de la salle... Aylmer lut son discours avec beaucoup d'effet et je n'ai pu m'empêcher d'être émue tant je le sentais sincère...¹⁶

Avec une égale précision, lady Aylmer présente cette fois le château Saint-Louis, résidence du gouverneur général :

Sir James Kempt s'était rendu au débarcadère avec son nombreux état-major pour nous recevoir, et des chevaux de selle avaient été amenés pour lord Aylmer et sa suite. Sir James me conduisit, dans son phaéton à quatre chevaux, par la côte escarpée qui mène au Château Saint-Louis, résidence du gouverneur. C'était un bien beau spectacle et nous avons trouvé l'intérieur et l'extérieur beaucoup plus agréables que nous l'avions espéré, de bonnes grandes pièces, un beau jardin, une serre, un manège, etc. Nous avons acheté tout ce que sir James Kempt avait laissé, tout son approvisionnement mort et vif, meubles de maison, chevaux, vaches, etc. Les vins, la literie, un piano, les voitures, la porcelaine, etc., etc. et comme chaque article de ces vieux meubles avait été évalué à un prix énorme, nous fûmes presque ruinés. Nos propres effets de France arrivèrent trop tard à Londres pour être embarqués sur les navires d'automne et nous les aurons au printemps seulement. J'ai fait recouvrir de crin tous les sofas; un grand nombre de fauteuils, que je découvris dans différentes parties de la maison, ont été réunis et tous recouverts de toile rayée que nous avons apportée d'Angleterre. Maintenant, je puis me flatter (même si notre résidence n'a rien de particulièrement royal) que vous la trouveriez très confortable, parce que nous avons ajouté plusieurs poêles, de sorte que toutes les pièces sont bien chaudes. Croiriez-vous



Une promenade en hiver
(W.O. Carlisle, 1873,
Recollections of Canada,
Bibliothèque de l'Assemblée
nationale du Québec)

qu'il n'y avait pas un seul miroir dans aucun des salons, pas le moindre ornement; mais tout est déjà bien changé et le billard est tellement utile!

Les salons, la salle de billard, l'étude de lord Aylmer et sa bibliothèque, notre chambre à coucher et ma salle de bain sont en enfilade, et j'ai heureusement trouvé toutes les pièces peintes en beige, ce qui est exactement ce que j'aurais désiré. Notre suite de chambres prend jour du côté du magnifique Saint-Laurent, en ce moment couvert de glace, ce qui se produit, dit-on, chaque fois qu'un nouveau gouverneur arrive et cela est supposé être de bon augure. Nous nous y promenons en voiture et à pied. Il n'y a pas en Europe (peut-être au monde) un Corso aussi magnifique que ce Fleuve Lac, avec des milliers de personnes, de cabanes et des carrioles (ces dernières sont la voiture du pays) qui sont de jolis phaétons doubles sur des lisses en patins de fer; c'est en ce moment un spectacle bien gai, tout en mouvement...¹⁷

LES RÉBELLIONS DE 1837-1838 DANS LES CANADAS

Le mouvement de liberté et de recherche de démocratie des Treize colonies, qui avait conduit à une révolution contre la Grande-Bretagne et à l'obtention de leur indépendance en 1783, ne pouvait manquer d'influencer l'évolution de la pensée politique dans les Canadas.

Dès 1779, le marchand Pierre du Calvet s'était élevé contre l'administration de la justice dans le Bas-Canada dans la *Gazette littéraire pour la ville et district de Montréal*. Il attaquait particulièrement le juge de la Cour des plaids communs, René-Ovide Hertel de Rouville, qui s'en était plaint au

L'USAGE DU FRANÇAIS À LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE

À la suite de discussions concernant l'usage du français à la Chambre d'assemblée – la langue de Shakespeare était alors langue officielle – le député Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière invoque une clause de l'Acte de Québec, qui garantissait aux Canadiens le droit de conserver leur langue. Le 23 janvier 1793, la Chambre d'assemblée votait une loi en ce sens :

Que tous projets d'acte ou Bill [...] seront lus dans les langues Française et Anglaise: – Que les bills introduits en Français seront traduits en Anglais avant la seconde lecture, et pareillement ceux introduits en Anglais, traduits en Français avant la seconde lecture; – et que de tous bills, (excepté ceux qui regardent les lois criminelles d'Angleterre et les droits du Clergé Anglais) le texte authentique sera en langue Française; mais que celui des bills relatifs aux lois criminelles d'Angleterre ou aux droits du Clergé Anglais sera en langue Anglaise¹⁸.

gouverneur Haldimand. Celui-ci avait aussitôt suspendu la publication du journal et emprisonné ses fondateurs, Fleury Mesplet et Valentin Jautard. En 1784, Pierre du Calvet récidive et dénonce les abus de pouvoir des autorités coloniales dans un écrit intitulé *Appel à la justice de l'État* qui est publié à Londres. Il réclame en outre la réforme du Conseil législatif ainsi que l'instauration d'un processus de nomination plus démocratique.

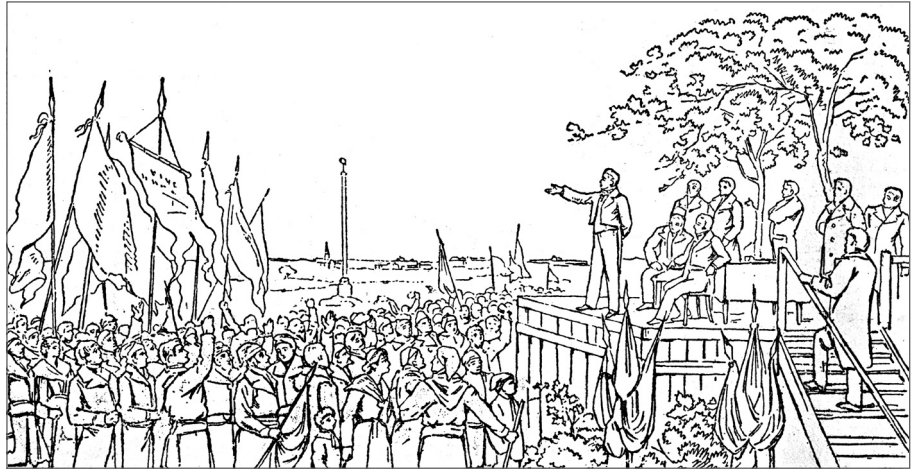
Les revendications des Canadiens pour l'obtention d'un gouvernement responsable s'accroissent au fil du temps. Le 28 février 1834, Louis-Joseph Papineau, leader du parti canadien à la Chambre d'assemblée, présente une liste de griefs intitulée *92 Résolutions*. William Lyon Mackenzie*, chef du parti réformiste dans le Haut-Canada, soumet sa propre liste de revendications au gouverneur. Il exige lui aussi un gouvernement responsable et s'insurge contre les abus du Family Compact (petit groupe de privilégiés liés au pouvoir politique depuis deux décennies).

Londres ne répondra aux demandes des chefs réformistes que trois années plus tard dans les *Résolutions Russell*. Devant l'inflexibilité du gouvernement britannique, des mouvements de protestation s'organisent dans le Bas et dans le Haut-Canada.

Les leaders Louis-Joseph Papineau et Wolfred Nelson participent à l'Assemblée des six comtés (Richelieu, Sainte-Hyacinthe, Rouville, Chambly, Verchères et Acadie), qui a lieu le 23 octobre 1837 à Saint-Charles-sur-le-Richelieu. L'atmosphère est surchauffée et les pancartes affichent des slogans provocateurs: «Indépendance», «Vive Papineau et le système électif». «Il faut fondre nos plats et nos cuillères d'étain pour en faire des balles», se serait même écrié le D^r Nelson.

* William Lyon Mackenzie sera membre de l'Assemblée législative du Canada-Uni de 1851 à 1858. Son petit-fils, William Lyon Mackenzie King, sera élu premier ministre du Canada le 3 juin 1922. Il demeurera à la tête du pays pendant 20 ans.

Louis-Joseph Papineau s'adresse aux représentants des six comtés à Saint-Charles-sur-le-Richelieu
(Dessin de Charles Alexander Smith, 1891, Bibliothèque et Archives Canada, C-003291)



Ce discours contrarie Papineau qui rétorque : «Le meilleur moyen de combattre la Grande-Bretagne, c'est de ne rien acheter d'elle [...] Le recours aux armes, non ! pas ça !»

Mackenzie parcourt la campagne au nord de York et déclare : «On n'attend rien du gouvernement impérial», «Bravo à Papineau et à ses patriotes».

Au début novembre, des escarmouches éclatent dans les rues de Montréal et l'Armée britannique est appelée pour rétablir l'ordre. Le 23, des patriotes dirigés par le D^r Wolfred Nelson repoussent les troupes du général John Colborne à Saint-Denis. Ce sera leur première... et unique victoire.

Peu organisés et mal équipés, que pouvaient espérer les patriotes face à une véritable armée ? Ils seront défaits à Saint-Charles et à Moore's Corner au début décembre et écrasés à Saint-Eustache le 14. Les divers affrontements entraîneront la mort de quelque 200 patriotes et l'emprisonnement de plus de 500. Papineau réussit à s'enfuir aux États-Unis ; le D^r Nelson est arrêté et jeté en prison.

En ce même mois de décembre 1837, William Lyon Mackenzie profite du départ des troupes régulières pour le Bas-Canada pour essayer de prendre le pouvoir et établir un gouvernement d'inspiration républicaine, comme celui des États-Unis. Il donne rendez-vous à ses partisans à la taverne Montgomery dans la ville de York. Environ 150 personnes – des paysans pour la plupart – se présentent. Mais des miliciens les attendaient de pied ferme ! L'affrontement ne dure que quelques minutes. Les rebelles sont faits prisonniers à l'exception de quelques-uns, dont Mackenzie, qui prennent la fuite aux États-Unis. À Buffalo, Mackenzie fonde les Hunter's Lodges pour libérer le Haut-Canada.

De son côté, Louis-Joseph Papineau cherche à convaincre les États-Unis de s'impliquer dans la cause des patriotes. Mais le président Martin Van Buren déclare que son pays observera la neutralité et ordonne aux officiers et gouverneurs :

[...] d'empêcher l'intervention illégale de nos citoyens dans la lutte malheureuse commencée dans les provinces anglaises. [...] tous ceux qui compromettront la neutralité de ce Gouvernement s'exposeront à être punis et arrêtés¹⁹.

Les efforts de Papineau auprès de la France seront également vains: Louis-Philippe I^{er} refuse de s'immiscer dans le conflit canado-britannique.

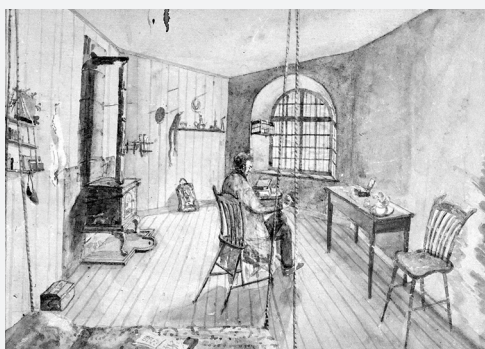
À la fin février 1838, le D^r Robert Nelson, frère de Wolfred, organise une réunion à Napierville et proclame l'Indépendance du Bas-Canada. Avant-gardiste, il demandait depuis longtemps le suffrage universel, le scrutin par vote secret, la liberté de presse, la séparation de l'Église et de l'État, l'éducation publique, les procès avec jury... Il traverse la frontière à son tour pour mettre sur pied la Société des frères chasseurs, pendant des Hunter's Lodges.

Inquiète de l'issue des rébellions, Londres dépêche John George Lambton, comte de Durham, dans ses colonies du Canada à titre de gouverneur général et lui confie la tâche de préparer un rapport sur la situation.

Aussitôt débarqué à Québec, à la fin mai 1838, lord Durham entreprend de régler le sort des prisonniers politiques. Il ne fait pas exécuter les coupables, mais leur demande de signer une déclaration de culpabilité. Il interdit ensuite aux patriotes réfugiés aux États-Unis de revenir au pays, sous peine de mort. Puis, le 28 juin, jour du couronnement de la reine Victoria, il décrète une amnistie générale pour tous les rebelles, à l'exception de leurs chefs. Huit prisonniers dont Robert Shore Milnes Bouchette et Wolfred Nelson sont déportés aux Bermudes.

Ces mesures déplaisent au Parlement britannique* qui désavoue lord Durham. Lorsqu'il apprend la nouvelle, lord Durham met fin à son séjour. Il quitte Québec le 3 novembre, cinq mois seulement après son arrivée.

** Londres permettra aux exilés des Bermudes d'aller aux États-Unis, mais leur interdira de revenir au Canada. En 1845, Louis-Hippolyte La Fontaine, alors procureur général du Canada, proclame une loi d'amnistie générale pour tous les exilés politiques. Sillery a rendu hommage à ce grand parlementaire en lui accordant une place dans la toponymie de sa ville.*



LE PATRIOTE ROBERT SHORE MILNES BOUCHETTE

Le jeune patriote participe à la bataille de Moore's Corner près de la frontière canado-américaine. Il est capturé, incarcéré dans la prison de Montréal, puis déporté aux Bermudes. Lorsqu'il peut enfin rentrer au pays, il épouse Clara, fille d'Errol Boyd Lindsay, châtelain de la villa Sous-les-Bois, à Sillery. Les époux vivront quelque temps dans le cottage Bagatelle que le marchand de bois Henry Atkinson avait fait bâtir en 1849 dans son domaine Spencer Wood.

Emprisonnement de R.S.M. Bouchette

(Autoreprésentation, Robert Shore Milnes Bouchette, Bibliothèque et Archives Canada, C-021554)

Précisément en cette même nuit du 3 novembre 1838, les frères chasseurs rejoignent d'autres patriotes à Beauharnois, Châteauguay, Sainte-Martine, Pointe-Olivier, Rivière-à-la-Tortue et Napierville pour reprendre la lutte. Peu nombreux et mal armés, ils sont facilement repoussés une semaine plus tard jusqu'à la ville frontière d'Odeltown. Ils se dispersent après cinq heures de combat. Plusieurs sont faits prisonniers.

* Cette loi de 1679 garantissait la liberté individuelle et accordait une protection contre les arrestations arbitraires.

En regagnant Montréal, l'Armée britannique dirigée par le général John Colborne incendie villages et récoltes. L'*habeas corpus** et les gouvernements du Bas et du Haut-Canada sont suspendus. Une Cour martiale condamne 12 prisonniers qui sont exécutés publiquement, 96 sont libérés sous caution ou condamnés à la déportation.

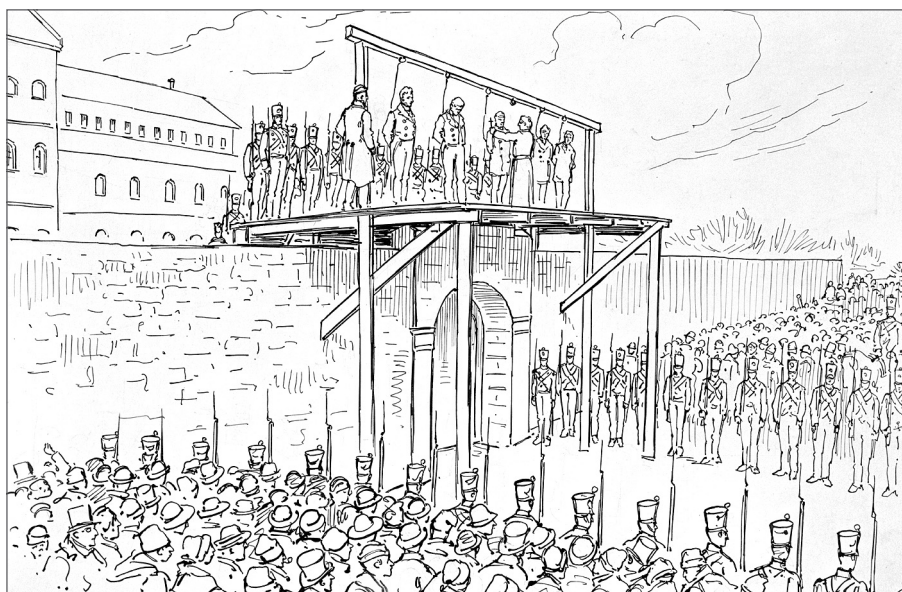
Les soulèvements projetés par les Hunter's Lodges se soldent aussi par des échecs. L'Armée britannique sévit durement : 17 hommes sont exécutés et près d'une centaine condamnés à la déportation.

Le 28 septembre 1839, 83 prisonniers politiques du Haut-Canada et 58 du Bas-Canada sont amenés à Québec et embarqués sur le trois-mâts *Buffalo* à destination de Sydney en Australie²⁰. Revêtus de la livrée des convicts, ils entreprennent la dernière étape des soulèvements anti-impérialistes qui ont profondément marqué notre histoire.

Même si son séjour avait été bref, lord Durham avait néanmoins organisé diverses commissions d'enquête et rédigé un rapport qu'il soumet au Parlement le 11 février 1839. Il explique :

[...] Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même État; je trouvai une lutte, non de principes mais de races.

[...] Les Canadiens sont restés une société vieillie et retardataire dans un monde neuf et progressif. En tout et partout,



Exécution de rebelles devant la prison de Montréal
(Henri Julien, Bibliothèque et Archives Canada, C-013493)

ils sont demeurés Français, mais des Français qui ne ressemblent pas du tout à ceux de France. Ils ressemblent plutôt aux Français de l'Ancien régime²¹.

Convaincu que le retard des Canadiens allait inévitablement les conduire à l'assimilation, lord Durham suggère l'union législative des deux provinces pour accélérer le processus. Il suggère aussi l'établissement d'un gouvernement responsable, une requête déjà énoncée dans les 92 *Résolutions*. Une telle concession, croyait-il, remettrait le pouvoir à des ministres élus par le peuple, aiderait à conserver la loyauté des Canadiens à la couronne et empêcherait leur annexion aux États-Unis.

Le 3 mai 1840, le Parlement britannique vote la fusion du Bas-Canada et du Haut-Canada, mais n'accorde pas la responsabilité ministérielle. Le 23 juillet, la reine Victoria sanctionne l'Acte d'Union qui entre en vigueur le 10 février suivant; les deux provinces forment dorénavant la province du Canada* (Canada-Uni). L'Acte stipule que l'anglais sera la seule langue officielle de la Législature de la nouvelle province.

L'honneur d'avoir accueilli le premier Parlement revient à la ville de Kingston: Charles Poulett Thompson, baron de Sydenham, ouvre la législature le 15 juin 1841. Mais parce que Montréal constituait la capitale économique du pays, le Parlement y sera transféré deux ans plus tard.

** Les habitants d'origine britannique abandonnent alors le nom «British American» et adoptent le nom «Canadian». Les habitants d'origine française – qui s'identifiaient comme des Canadiens depuis le 17^e siècle – s'appelleront désormais «Canadiens français».*

BALDWIN, LA FONTAINE ET LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE

L'Acte d'Union déçoit et engendre beaucoup d'amertume chez les réformistes du Bas et du Haut-Canada. Robert Baldwin, héritier d'une des familles les plus riches de Toronto, et Louis-Hippolyte La Fontaine, avocat prospère et influent de Montréal, proposent une alliance entre les forces francophone et anglophone de la Chambre d'assemblée dans le but d'apaiser les tensions. Ils espèrent ainsi influencer favorablement Londres et obtenir la responsabilité ministérielle. Écoutons La Fontaine:

Il est dans l'intérêt des réformistes des deux provinces de se rencontrer sur le terrain législatif dans un esprit de paix, d'amitié et de fraternité. L'unité d'action est nécessaire plus que jamais²².

Dans les faits, le Parlement de Londres pouvait difficilement s'opposer à la demande des Canadiens. Il venait de lui retirer ses privilèges sur l'exportation du bois, et par cette mesure avait considérablement perturbé son économie. Le 28 février 1848, il consent à ce que le Canada-Uni décide de manière autonome de ses affaires intérieures et accepte le bilinguisme²³.



Robert Baldwin et Louis-Hippolyte La Fontaine
(Walter Seymour Allward, Colline parlementaire, Ottawa)

* *Le Canada obtiendra l'administration de ses affaires étrangères en 1931 avec le Statut de Westminster. L'autorité finale de l'État ne sera transférée qu'en 1947 par lettres patentes du roi George VI. Le règne de la couronne britannique est maintenu, mais à titre essentiellement symbolique: le gouverneur général est le chef de l'État canadien alors que le premier ministre dirige le gouvernement.*

Les réformistes Baldwin et La Fontaine reçoivent le mandat d'organiser un ministère, mettant ainsi en pratique le principe de l'indépendance politique du gouvernement canadien* vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

Le 13 février 1849, le cabinet Baldwin-La Fontaine présente à la Chambre d'assemblée un projet de loi visant à indemniser les habitants du Bas-Canada dont les propriétés avaient été détruites pendant les rébellions de 1837-1838. Même si les habitants du Haut-Canada avaient déjà reçu un tel dédommagement en 1841, le projet soulève la fureur des députés loyalistes et des marchands tories de Montréal. Déjà éprouvés par l'abandon du système de protection tarifaire sur le bois et affaiblis par les gains des réformistes, les marchands craignaient d'être maintenant asservis par les Canadiens français.

Le 9 mars 1849, malgré les protestations et les pires invectives proférées à la Chambre d'assemblée, le «bill d'indemnisation» est accepté en troisième lecture, par 47 voix contre 18. Le gouverneur James Bruce, comte d'Elgin, le sanctionne le 25 avril. C'est un comble pour les marchands britanniques qui mettent l'édifice du parlement de Montréal à feu et à sac.

Les parlementaires siègeront en alternance dans les villes de Toronto et de Québec jusqu'à l'ouverture du parlement d'Ottawa. On les retrouve dans l'ancien parlement du Haut-Canada en 1850 et 1851 et dans celui du Bas-Canada en 1852. Lorsque l'ancien palais épiscopal disparaît dans un incendie en 1854, ils retournent à Toronto. Aussitôt sa reconstruction terminée, ils reviennent à Québec. Ils y demeureront jusqu'en 1865.



Sir George-Étienne Cartier
(G.H. Hill, Parc Montmorency, Québec)

SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

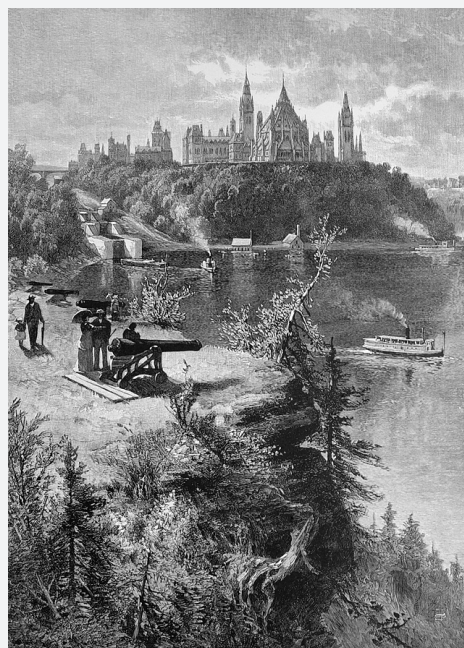
Né à Saint-Antoine-sur-le-Richelieu le 6 septembre 1814, sir George-Étienne Cartier est lié à l'histoire de Sillery en tant qu'arrière petit-fils d'Angélique Cartier et de Murdock Stuart, propriétaires du domaine Monceaux, et en tant que neveu d'Angélique Stuart Macnider, châtelaine du domaine Kilmarnock. Penchons-nous quelques instants sur la vie de cet homme politique éminent.

Partageant la colère de ses compatriotes face à une minorité britannique qui dirigeait le gouvernement selon ses intérêts, George-Étienne Cartier participe à la bataille de Saint-Denis en 1837. Quelques années plus tard, il acceptera l'Acte d'union pour défendre les Canadiens français, à l'instar de son compatriote Louis-Hippolyte La Fontaine. Son élection dans le ministère Baldwin-La Fontaine en 1848 marque le début d'une carrière qui est indissociable de celle de John A. Macdonald. Les deux hommes seront les principaux artisans de la Confédération.

Dès 1858, George-Étienne Cartier s'était rendu à Londres avec Alexander Galt et John Ross présenter un projet de fédération des colonies canadiennes. Rejeté en raison de la réticence des provinces maritimes, le projet est ravivé à l'été 1864. Cartier et Macdonald présentent leur vision d'un pays à Charlottetown en septembre de cette même année, puis à Québec en octobre. Ils consacreront beaucoup d'énergie au projet jusqu'à sa réalisation. À l'occasion du dévoilement d'une statue de George-Étienne Cartier dans les jardins du parlement d'Ottawa, le 9 janvier 1885, sir John A. Macdonald déclarait que la Confédération n'aurait pu voir le jour sans son apport.

Québec commémore à son tour le souvenir de George-Étienne Cartier en lui élevant un monument dans le parc Montmorency, à l'endroit même où l'homme politique avait maintes fois pris la parole, dans le parlement de la côte de la Montagne. Autour du socle de granit, figurent ses paroles :

Justice, égalité à toutes les races, à toutes les croyances. Pour assurer notre existence il faut nous cramponner à la terre et léguer à nos enfants la langue de nos ancêtres et la propriété du sol. Nous Canadiens français, formons une branche de l'arbre de la Confédération. À nous de le comprendre et de travailler au bien commun. Dans un pays comme le nôtre, il faut que tous les droits soient sauvegardés, que toutes les conventions soient respectées.



Ottawa, Parliament Building from Major's Hill
(F.B. Schell, Picturesque Canada, 1871,
Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec)

CARTIER, MACDONALD ET LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE

Au sujet de la contribution que les réformistes – aussi bien anglophones que francophones – ont apporté dans la construction de ce pays, l'essayiste John Ralston Saul déclare :

Deux jeunes hommes – La Fontaine et Baldwin – ont donné forme à cette idée par leur pacte empreint d'humanisme. Mais ils n'étaient en aucune façon seuls. Aux premières élections sous le régime de l'Union, les réformistes ont obtenu de fortes majorités dans le Haut et le Bas-Canada et ont dominé ainsi l'Assemblée de quatre-vingt-quatre sièges. Plus tard, Cartier et Macdonald allaient donner plus de solidité à ce pacte²⁴.

Les discussions du gouvernement Cartier-Macdonald concernant la nature du rattachement politique de la province du Canada à la Grande-Bretagne évolueront en effet vers un projet de confédération des colonies de l'Amérique du Nord britannique. Ce projet s'amorce le 1^{er} septembre 1864 à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Il prend une forme plus définitive pendant la Conférence de Québec, qui a lieu du 10 octobre au 27 octobre 1864. Le texte préparé par les pères de la Confédération – 72 Résolutions ou Résolutions du Québec – servira d'assises à la constitution du «Dominion du Canada».

Le 13 mars 1865, la Chambre d'assemblée se prononce en faveur du projet par 91 voix contre 33. Le texte final de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est rédigé et soumis à Londres. La reine Victoria le sanctionne le 29 mars 1867.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique entre en vigueur le 1^{er} juillet 1867²⁶. Le Dominion du Canada devient réalité et la ville d'Ottawa (nom de la tribu avec laquelle Samuel de Champlain avait établi des relations dès 1613) en est désignée la capitale. Le nouveau pays comprend la province du Canada (Ontario et Québec), le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

L'honorable Pierre Joseph Olivier Chauveau est élu premier ministre de la province du Québec et c'est dans l'édifice de la côte de la Montagne que s'installe le Parlement. En 1883 l'édifice disparaît dans un incendie, alors qu'un nouvel Hôtel du Parlement était en construction sur l'actuelle colline parlementaire.

LES GOUVERNEURS GÉNÉRAUX AU DOMAINE SPENCER WOOD

L'acquisition du domaine Spencer Wood par le gouvernement du Canada signifie un enracinement encore plus net de liens politiques en sol silleriois. On se souviendra que ceux-ci s'étaient amorcés deux siècles plus tôt avec

ASSEMBLÉE NATIONALE



Assemblée nationale (*Eugène-Étienne Taché, 1877-1886*)

En 1874, le gouvernement du Québec demande à l'ingénieur architecte Eugène-Étienne Taché de préparer les plans d'un bâtiment moderne pour remplacer celui de la côte de la Montagne.

Eugène-Étienne Taché appartient à l'une des grandes familles bourgeoises du Canada français, fils d'Étienne-Pascal Taché, l'un des pères de la Confédération, cousin germain de Joseph-Charles Taché, l'un des premiers théoriciens de la Confédération et cousin de l'évêque Alexandre-Antonin Taché de Saint-Boniface. Sa familiarité avec la genèse de la Confédération animera sa volonté d'immortaliser des personnages qui ont orienté le cours de notre histoire. C'est ainsi que l'admirable panthéon qu'il a conçu en façade du parlement (aujourd'hui l'Assemblée nationale) rappellera à jamais la mémoire des Cartier, Champlain, Maisonneuve, Guyart, Bourgeois, Marquette, Jolliet, La Vérendrye, Talon, Frontenac, Laval, Brébeuf, Le Moyne d'Iberville, Montcalm, Wolfe, Lévis, Salaberry, Baldwin, Elgin...

Au-dessus du portail central, l'architecte a fait graver l'expression «Je me souviens» sur un listel de pierre sous les armoiries du Québec. Il est également auteur de la formule allégorique bien connue «Dieu aidant, l'oeuvre de Champlain née sous les lis a grandi sous les roses» inscrite sur la médaille commémorative du 300^e anniversaire de la fondation de Québec, dont il est le concepteur²⁵. Eugène-Étienne Taché rappelle que la France puis la Grande-Bretagne – symbolisées par le lis et la rose – ont contribué à définir le pays.



Médaille commémorative du 300^e centenaire de la ville de Québec
(*Eugène-Étienne Taché, concepteur; Henri Dubois, sculpteur, collection Yves Beauregard*)

le gouverneur de la Nouvelle-France, Louis d'Ailleboust de Coulonge. Ils s'étaient ensuite prolongés avec le gouverneur James Henry Craig, qui avait loué le domaine – alors appelé Powell Place – de 1807 à 1811. À partir de 1848, les gouverneurs James Bruce, comte d'Elgin, sir Edmund W. Head et Charles Stanley, vicomte de Monck, séjourneront régulièrement à Sillery.

L'écrivain Philippe Aubert de Gaspé souligne une fête champêtre organisée par sir James Craig à Powell Place :

Dès 8 heures du matin, par une belle journée de juillet, l'élite de la société laissait Québec pour se rendre à l'invitation de sir James. Arrivés à Powell Place, les convives descendent de voiture sur la voie royale, et s'enfoncent dans la forêt en suivant un sentier qui, après maints détours, vous conduit à un charmant cottage ayant vue sur le magnifique Saint-Laurent, qui semble surgir tout à coup des bosquets qui le couronnent. Au fur et à mesure que les convives arrivent, ils forment une petite société pour déjeuner en juillet²⁷.

Sir James Bruce, comte d'Elgin, chérissait Spencer Wood et son splendide jardin conçu par Henry Atkinson. Le 24 décembre 1854, à la veille de son retour en Angleterre, il exprimait ainsi son bonheur d'y avoir vécu :

Je parais ici devant vous pour la dernière fois dans le caractère officiel qui a été le mien depuis près de huit ans. Pour la dernière fois, je me vois entouré par un cercle d'amis avec qui j'ai passé quelques-uns des plus heureux jours de ma vie. Pour la dernière fois, je vous accueille comme mes hôtes dans cette résidence charmante, que je m'étais habitué à appeler «mon home». Je ne soupçonnais pas, je vous l'avoue, combien il m'en coûterait de quitter tout ceci, jusqu'à ce que je vis s'approcher le moment du départ²⁸.

Les contributions du comte d'Elgin au développement du pays auront été importantes. C'est en effet au cours de son mandat que le Canada-Uni a obtenu la responsabilité ministérielle, adopté le bill d'indemnisation et signé un traité de réciprocité commerciale avec les États-Unis.

La conclusion de ce traité (6 juin 1854) avait été difficile. Les Américains n'avaient donné leur accord qu'à la suite de l'aggravation d'un conflit sur les droits de pêche le long de la côte atlantique. Au lendemain de la guerre de Sécession (1861-1865), ils refuseront de le renouveler, prétextant l'exclusion des produits manufacturés. Ce n'est que 130 ans plus tard, en 1989, qu'une entente de libre-échange entre les deux pays éliminera les tarifs douaniers sur les produits de base, les produits manufacturés et les services. En 1994, le Mexique se joint au Canada et aux États-Unis dans l'Accord de libre-échange américain (ALÉNA), qui prévaut à ce jour.

Sir Edmund Walker Head sera l'hôte de visiteurs insignes au domaine Catarqui* : le prince de Galles (Albert Édouard), fils aîné de la reine Victoria et futur Édouard VII, en août 1860, et le prince Napoléon (Jérôme-Napoléon), neveu de l'empereur Napoléon 1^{er}, en septembre 1861.

Le prince de Galles effectuait une visite officielle au Canada pour assister à la pose de la pierre angulaire du parlement d'Ottawa et présider à l'inauguration du pont Victoria à Montréal.

Il n'avait que 19 ans, l'âge du fils unique du gouverneur et de lady Head décédé accidentellement l'année précédente. Au moment de sa visite au domaine Catarqui, la douleur de lady Head était encore si profonde qu'elle préférera se réfugier chez des amis aux États-Unis.

James McPherson Le Moine souligne ainsi la peine des parents :

Il existe encore un petit portail privé à Spencer Grange qui fut percé à la demande du père affligé, avec la permission du propriétaire adjacent. Chaque semaine, son Excellence, avec son aimable lady, dérobe quelques moments de sa charge d'affaires d'État, pour le franchir inaperçu et laisser tomber une larme silencieuse sur la tombe verte du *Mount Hermon*, où furent ensevelis tous les espoirs d'une noble famille³⁰.
(Traduction de l'auteure).

À la suite d'un voyage aux États-Unis avec son épouse la princesse Clothilde de Savoie jusqu'à Saint-Louis, Missouri, au cœur de l'ancien Empire français d'Amérique, le prince Napoléon fait escale à Montréal, puis se rend à Québec. Le 13 septembre 1861, six ans après la venue de *La Capricieuse*, la ville est en liesse et l'accueille en scandant «Vive la France», «Vive Napoléon III».

L'annulation des Lois de la navigation britanniques en 1849**, l'alliance de la France et de la Grande-Bretagne dans la guerre de Crimée³¹ pour

* Le gouverneur reçoit les princes à Catarqui en raison de l'incendie qui avait ravagé le château Spencer Wood dans la soirée du 28 février 1860.

** En mettant fin à un monopole vieux de deux siècles dans le transport maritime, cette mesure avantageait la France qui émergeait comme nation capitaliste et cherchait de nouveaux marchés.

LA CAPRICIEUSE... 100 ANS APRÈS LES PLAINES D'ABRAHAM

Un siècle après la défaite des plaines d'Abraham, un premier navire français remonte le Saint-Laurent. C'est *La Capricieuse*. La frégate est commandée par Henri de Belvèze qui est chargé par le gouvernement de sa majesté l'empereur Napoléon III d'établir des relations commerciales avec le Canada. En présence du gouverneur sir Edmund Walker Head, le commandant assiste à la pose de la première pierre d'un monument dédié aux Braves de la bataille de Sainte-Foy. James McPherson Le Moine raconte :

Le 19 juin 1855, un étrange vaisseau était ancré au quai de la reine – déployant un drapeau qui n'avait pas flotté – bien que jamais oublié par les Québécois – sur les eaux canadiennes depuis près d'un siècle. C'était la corvette *La Capricieuse*, dirigée par le commandant de Belvèze – arborant les couleurs de l'empereur Napoléon III. L'occasion prit un air de fête ; les uniformes bleus et le commandant ayant été invités à se joindre à une parade, allant de la ville jusque sur les hauteurs de Sainte-Foy, pour inaugurer un monument aux Braves, qui, le 28 avril 1760, s'étaient rencontrés sous Murray et Lévis, pour prendre part aux batailles de leur pays respectif²⁹.



L'arbre du bien et du mal
 Les enfants rassemblés sous
 les couleurs automnales
 d'un érable renvoient
 l'observateur québécois au
 questionnement identitaire
 du référendum de 1980.
 (Antoine Dumas, 1980,
 gracieuseté de l'artiste)

* Une seconde Entente cordiale
 signée en 1904 fera de la
 Grande-Bretagne et de la France
 des alliées permanentes.

appuyer la cause de l'Empire ottoman contre la Russie, et enfin la visite à Paris de la reine Victoria et du prince de Galles, pour signer une Entente cordiale* entre les deux puissances, avaient facilité la mission commerciale de *La Capricieuse* au Canada.

Le 14 septembre, le prince Napoléon dîne chez le gouverneur Head à Cataraqui. Puis, par le plus grand des hasards, le neveu de Napoléon 1^{er} passe en revue le 60^e Régiment carabinier et le 17^e Régiment léger sur les plaines d'Abraham, précisément dans la même semaine où Wolfe avait vaincu Montcalm, sur ce champ de bataille, 102 ans plus tôt.

Au moment de la visite du prince Napoléon, l'industrie du bois connaissait son apogée dans la région. Il est stupéfait de l'importance des chantiers³² que lui fait visiter le marchand John Gilmour sur le chemin du Foulon. Rappelons que par une autre ironie de l'histoire, son oncle Napoléon I^{er} en avait indirectement déclenché le développement prodigieux en décrétant le blocus continental de 1806.



Allée Elgin

Cette magnifique allée avait ainsi été nommée en l'honneur de James Bruce, comte d'Elgin, gouverneur du Canada de 1848 à 1854. Elle porte aujourd'hui le nom «Ailleboust de Coulonge». (Parc du Bois-de-Coulonge)

En souvenir de son passage dans l'ancienne capitale de la Nouvelle-France, le prince Napoléon offrira à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec une statue de bronze de Bellone, déesse mythologique romaine de la guerre, pour couronner le monument dédié aux Braves de la bataille de Sainte-Foy. La cérémonie inaugurale a lieu le 19 octobre 1863 en présence du consul général de France.

À la base de la colonne de fonte figurent deux plaques : l'une porte le nom du marquis François Gaston de Lévis, vainqueur de la bataille, l'autre celui de James Murray, général défait. Baillairgé reprend ici le concept du monument élevé dans le jardin des gouverneurs en 1831, et sur lequel apparaissent les noms de Wolfé et Montcalm, généraux de la bataille des plaines d'Abraham.

LA FEUILLE D'ÉRABLE, SYMBOLE DU CANADA

Avec sa gamme de couleurs mordorées et rouges feu, le feuillage automnal de la forêt canadienne a inspiré plus d'un peintre, notamment Antoine Dumas, Robert Pilot, Tom Thomson...

En 1834, le journaliste Ludger Duvernay suggère que la feuille d'érable devienne l'emblème de la Société Saint-Jean-Baptiste qu'il vient de fonder. Dix ans plus tard, le patriote Denis-Benjamin Viger propose qu'elle le soit pour le Canada-Uni.

La feuille d'érable sera arborée lors des démonstrations populaires qui ont lieu à l'occasion de la visite du prince Albert Édouard, en 1860. Celui-ci souligne l'importance de ce symbole dans l'imaginaire canadien en plantant un érable lors de la cérémonie d'inauguration de la Société d'horticulture de Toronto.

Au lendemain de la Confédération, trois feuilles d'érable sont intégrées dans les écussons des provinces du Québec et de l'Ontario.

L'unifolié flotte pour la première fois sur le parlement canadien le 15 février 1965.



Monument des Braves de 1760
(Charles Baillairgé, 1863,
parc des Braves)

LES LIEUTENANTS-GOUVERNEURS AU DOMAINE SPENCER WOOD

L'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et le transfert de la résidence officielle du gouverneur général à Rideau Hall, en banlieue de la capitale nationale, n'avaient pas signifié la fin d'une présence vice-royale à Sillery. En effet, à partir du 29 avril 1870, le domaine Spencer Wood deviendra lieu de résidence des lieutenants-gouverneurs du Québec. Jusqu'en 1966, 21 représentants de la couronne britannique s'y succéderont. De ceux-ci, cinq sont remarquables par leur intégration dans l'histoire de Sillery: René-Édouard Caron, sir Charles Fitzpatrick, Théodore Robitaille, sir Alphonse-Adolphe Chapleau et Ésióf-Léon Patenaude.

Le 16 février 1873, quelques jours après la nomination de l'honorable René-Édouard Caron, l'honorable John Sharples, maire de la ville de Sillery, le curé de la paroisse, Peter Henry Harkin, et les marguilliers présentent leurs hommages à Caron et à son épouse au domaine Spencer Wood. Le curé Harkin leur offre un banc à l'église, geste qui souligne la continuité d'une tradition héritée du régime français.

À cette occasion, l'honorable Sharples mentionne :

[...] les citoyens de Sillery ont une raison toute spéciale de les féliciter, car, durant leur séjour de près de vingt-cinq ans dans le domaine Clermont, ils ont acquis, par leur bienveillance, l'estime et la considération de toute la paroisse³⁴.

Le juge René-Édouard Caron a été l'un des trois commissaires responsables du Projet de Code civil du Bas-Canada de 1866*. Inspiré du Code Napoléon, ce document comprend des aspects du droit britannique comme la loi commerciale, la loi de la marine et la loi des testaments.

* *La Coutume de Paris, introduite en Nouvelle-France par Louis XIV en 1664, était demeurée en vigueur après la Conquête et avait perduré jusqu'à cette époque. Le Code civil du Bas-Canada sera remplacé par le Code civil du Québec en 1994.*

LA SAINT-JEAN BAPTISTE, FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Depuis la haute antiquité, la journée du solstice d'été a été l'objet d'une fête consacrée au soleil. Les Mésopotamiens, les Germains, les Celtes, les Gaulois, les Grecs et les Romains... célébraient ce jour en élevant des bûchers sur les collines ou sur les bords de mer.

À la suite de la proclamation de l'Édit de Milan par Constantin I^{er}, en l'an 313, les chrétiens adoptèrent le rituel païen pour commémorer la nativité de Jean-Baptiste, précurseur du Messie. La France transpose la tradition en Nouvelle-France. Dans les *Relations des Jésuites*, Paul Le Jeune indique avoir béni un bûcher sur les hauteurs de Québec le 23 juin 1636, à la demande du gouverneur de Montmagny.

En 1834, Ludger Duvernay crée la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et lui donne comme devise «Notre langue, nos institutions et nos lois». Le 24 juin de cette même année, 60 personnalités des deux Canadas dont Louis-Joseph Papineau, William L. Mackenzie, Joseph Howe, Daniel O'Connell et George E. Cartier célèbrent la fête nationale des Canadiens français à Montréal à l'occasion d'un banquet.

En 1842, le D^r Pierre-Martial Bardy fonde la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Près de quarante ans plus tard, le 24 juin 1880, une grande fête des Canadiens français de l'Amérique du Nord réunit plus de 50 000 personnes. La journée débute avec une messe concélébrée par M^{sr} Elzéar A. Taschereau et M^{sr} Antoine Racine sur les plaines d'Abraham. Elle est suivie d'un défilé grandiose avec chars allégoriques, fanfares et figurants à travers les rues de la ville. La fête se termine par un banquet présidé par le gouverneur général, le marquis de Lorne et son épouse la princesse Louise. Pendant le banquet, l'hymne *O Canada* composé par sir Adolphe Routhier et mis en musique par Calixa Lavallée est chanté pour la première fois en public³³. Un siècle plus tard, le 1^{er} juillet 1980, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau le proclame «hymne national».

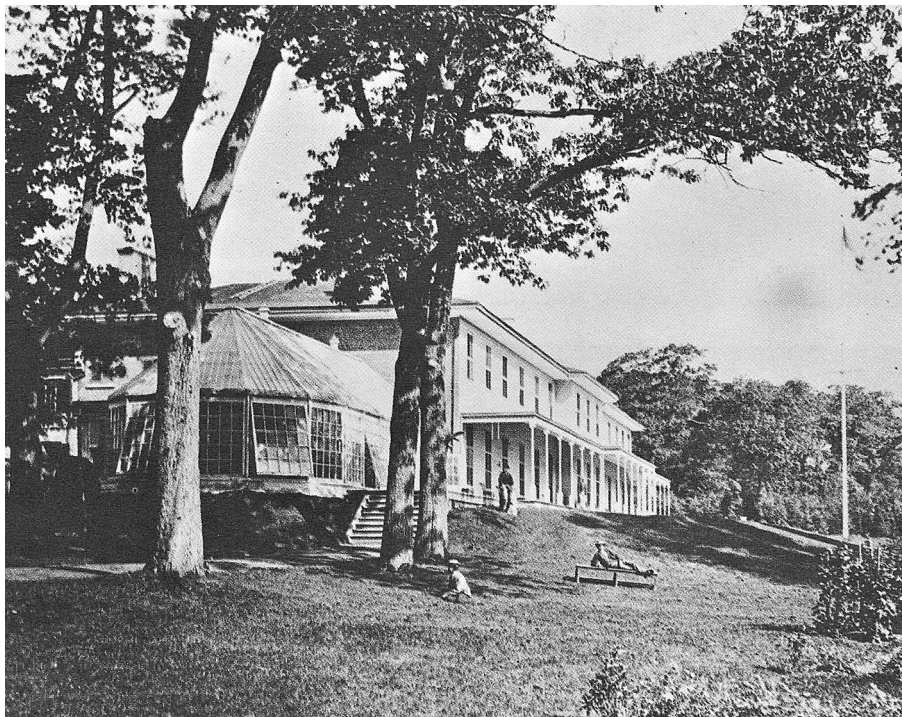
Hymne National

O CANADA

O Ca-na-da Ter-re de nos aï-eux, Ton front est ceint de fleu-rons glo-ri-eux, Car ton bras sait por-ter l'é-pé -e, Il sait por-ter la croix, Ton his-toire est une é-po-pé -e, Des plus bril-lants ex-ploits, Et ta va-leur de foi trem-pé -e, Pro-tè-ge-ra nos foy-ers et nos droits, Pro-tè-ge-ra nos foy-ers et nos droits.

O Canada
(O Canada, Mon pays,
mes amours, Programme-
souvenir, 24 juin 1937,
Société Saint-Jean-
Baptiste de Montréal)

Aujourd'hui, un bûcher est allumé dans la nuit du 23 au 24 juin sur les plaines d'Abraham pour fêter la Saint-Jean-Baptiste qui a été décrétée journée nationale du Québec par le premier ministre René Lévesque, le 11 mai 1977.



Château Spencer Wood
*(Série Inventaire des oeuvres d'art,
 Livernois et Bienvenu, 1871, Archives
 nationales du Québec, E6, S8, P413)*

René-Édouard Caron décède à Spencer Wood le 13 décembre 1876. Il est enterré dans le cimetière Saint-Michel de Sillery.

La présence de la famille Caron au domaine Spencer Wood se poursuit de 1918 à 1923 avec le lieutenant-gouverneur sir Charles Fitzpatrick et son épouse Corinne, fille de l'honorable Caron. Le couple repose dans le cimetière Saint-Michel auprès du patriarche John Fitzpatrick, marchand de bois et premier maire de la municipalité de Sillery.

Le 24 juin 1880, le lieutenant-gouverneur Théodore Robitaille participe à la célébration de la fête nationale des Canadiens français à Sillery. Les paroissiens inaugurent ce jour-là leur propre Société Saint-Jean-Baptiste. Celle-ci est consacrée aux Saints-Martyrs canadiens en souvenir des pères Brébeuf, Lalement et Garnier qui avaient séjourné à la mission Saint-Joseph.

Après une grand'messe à l'église paroissiale, le lieutenant-gouverneur, son secrétaire, sir Thomas Chapais, le curé Georges-Flavien-Édouard Drolet et de nombreux paroissiens se dirigent en procession sur le chemin du Foulon jusqu'à la maison des Jésuites. L'honorable Théodore Robitaille dépose une couronne de fleurs au pied du monument du père Énemond Massé et l'historien Chapais prononce un discours patriotique.

C'est au lieutenant-gouverneur Joseph-Adolphe Chapleau (1892-1898) et à sir James McPherson Le Moine, que l'on doit la création de la Société des Dix. La société se donne comme objectif de soutenir la

SIR CHARLES FITZPATRICK DÉSAPROUVE LA CONDAMNATION À MORT DE LOUIS RIEL

Le transfert au gouvernement du Canada des pouvoirs de la Hudson Bay Company sur les Territoires du Nord-Ouest, en 1869, indignent les Métis. Personne ne les avait consultés pour spécifier les termes de la transaction d'un territoire, qu'ils considéraient comme étant le leur.

Louis Riel prend la tête d'un soulèvement pour défendre les droits et le mode de vie traditionnel de ses frères métis et des Indiens de la rivière Rouge. Le 2 novembre 1869, les rebelles occupent les locaux de la Hudson Bay Company à Fort Garry (aujourd'hui Winnipeg) et annoncent la formation d'un gouvernement provisoire. Des négociations sont alors entreprises avec le Canada. Elles aboutissent l'année suivante à la création de la province du Manitoba et à l'obtention de droits particuliers pour les Métis, les Indiens et les colons français. Entre-temps, l'antipathie d'un groupe de Métis envers des colons britanniques établis à Portage-la-Prairie avait conduit à la condamnation à mort, par un tribunal métis, du militaire Thomas Scott. Louis Riel en est tenu responsable. Il s'enfuit aux États-Unis.

Le Canada entreprend la construction du chemin de fer transcontinental, qui traverse bientôt la province du Manitoba. De nombreux immigrants s'y établissent. Les Métis immigrèrent pour leur part à l'Ouest, mais le chemin de fer les rattrape. En 1885, le problème du lotissement de leurs terres – la future province de la Saskatchewan – surgit. Louis Riel rentre d'exil et aide les Métis à affirmer leurs droits. Ils remportent plusieurs escarmouches, puis sont défaits à Batoche. Riel est capturé. Il est jugé à Regina et condamné pour haute trahison. Il est pendu le 16 novembre 1885, malgré les protestations des Métis et de partisans canadiens français.

L'exécution de Louis Riel soulève l'indignation à travers le Québec et à Sillery. Les citoyens tiennent Adolphe Caron – leur député et ministre de la Milice dans le gouvernement Macdonald – imputable de sa condamnation. L'honorable Charles Fitzpatrick, avocat de la défense du leader des Métis, et le colonel Rhodes, châtelain du domaine Benmore, prononcent des discours pour appuyer la colère de leurs concitoyens lors de réunions tenues à l'école Saint-Colomb.

Récemment, des propositions ont émané du Sénat afin de reconnaître la place de Louis Riel dans l'histoire canadienne. La plus récente, la Loi sur Louis Riel S-9, a été introduite par la sénatrice Thelma Chalifoux de l'Alberta. Si elle obtient la sanction royale, cette loi honorera Louis Riel à titre de patriote métis et de héros canadien. Elle reconnaîtra également que Riel a joué un rôle de premier plan dans le processus politique qui a conduit à la formation de la province du Manitoba. Le projet de loi a franchi l'étape de la première lecture le 5 février 2004 et celui de la seconde, le 27 avril 2004.

réflexion sur l'histoire des Canadiens français, adoptant ainsi l'objectif du Cercle des Dix fondé par l'honorable Chapleau, à Ottawa, alors qu'il était membre du cabinet de sir John A. Macdonald. L'existence de la société sera éphémère, comme l'avait été celle du cercle : le décès de l'honorable Chapleau, en 1898, met fin à ses activités.

Après un hiatus de quelque 30 ans, la Société des Dix est réactivée par Gérard Malchelosse. L'historien rappelle une réunion tenue au domaine Spencer Wood à l'époque de l'honorable Ésiof-Léon Patenaude :

Esiof-Léon Patenaude fut un grand ami des Dix. Il les connaissait tous, mais particulièrement Aegidius Fauteux et Olivier Maurault. Devenu lieutenant-gouverneur, il nous recevait avec deux autres amis des Dix, les honorables Thomas Chapais et Onésime Gagnon, une fois l'an, parfois deux fois, à Spencer Wood. Nous y arrivions le samedi après-midi, nous y prenions un dîner somptueux, nous y passions la nuit ; puis après la messe célébrée par M^{gr} Olivier Maurault dans la chapelle, et le long déjeuner, riche de conversations variées, nous rentrions chacun chez soi le soir. En 1939, il nous fut donné de visiter en sa compagnie l'Hôpital général de Québec, l'Hôtel Dieu et le monastère des Ursulines, ouvert aux hommes seulement en des circonstances exceptionnelles. On n'aurait pu désirer réceptions plus véritablement vice-royales que ces visites des Dix à Spencer Wood³⁵.

La splendeur passée de Spencer Wood, devenu le Bois-de-Coulonge, se perpétue aujourd'hui dans ses immenses jardins qui font la joie des promeneurs. Cette dépendance a survécu à l'incendie qui détruisit le bâtiment principal en 1966.



La Société des Dix est encore très active. Au cours des sept dernières décennies, elle a publié plus de 500 articles dans une cinquantaine de Cahiers, enrichissant ainsi remarquablement l'historiographie québécoise.

LE 21 FÉVRIER 1966, LE CHÂTEAU DU BOIS-DE-COULONGE (SPENCER Wood) disparaît dans un incendie, emportant dans la mort le lieutenant-gouverneur Paul Comtois. Le gouvernement du Québec décide de ne pas reconstruire le bâtiment et reloge son successeur, l'honorable Hugues Lapointe, à proximité, au 1010 du chemin Saint-Louis.

Trois décennies plus tard, le 20 novembre 1996, le premier ministre, Lucien Bouchard, annonce la mise en vente de cette nouvelle résidence. L'honorable Lise Thibault, nommée lieutenant-gouverneure le 12 décembre suivant – première femme à occuper ce poste – habitera dans la ville de Québec. C'est ainsi que la présence vice-royale à Sillery prendra fin.